

Adresser :

- 1 exemplaire à l'Inspecteur de l'Education Nationale de circonscription
- 1 exemplaire au Maire

CONSEIL D'ECOLE N°1  
06/11/2020

NOM	PRESENT	EXCUSE
Directrice de l'école - Présidente : Laurène FEBVRE	x	
Enseignants de l'école		
GUILLOU Nadia	x	
TAQUET Emilie	x	
VOGEL Karine	x	
FERRE Albane		x
QUERO Anthony	x	
Représentant du R.A.S.E.D. : Mme NUPIED Nathalie		x
Représentants des parents d'élèves titulaires		
Mme ROSSELIN	x	
Mme BUREL	x	
Mme DUBOIS		x
M. BLANCHET	x	
Inspectrice de l'Education nationale : Mme Danielle MARSÀ		x
Maire de la commune : Mr PRIOUL		x
Conseiller municipal : Mme FOUCAUD Adj. aux affaires scolaires	x	
Conseiller municipal : Mme BLEJEAN	x	
Délégué départemental de l'Education nationale :		x
VOIX CONSULTATIVE		
Membre du R.A.S.E.D. :		x
Médecin scolaire :		x
Infirmière scolaire :		x
Assistante sociale :		x
A.T.S.E.M.		x
Enseignant de langues vivantes :		x
Maître de l'E.L.C.O. :		x
Représentants des parents d'élèves suppléants		
M. LECOMTE	x	

Procès-verbal établi le 6 novembre 2020

La présidente, directrice de l'école,

Nom : Mme FEBVRE

Ecole publique : Les Gallo-Peints, Maxent

## **1) PRÉSENTATION DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL D'ECOLE :**

Le conseil d'école fait un tour de table pour se présenter. L'équipe enseignante est la même que l'année passée mis à part l'arrivée de Mme FEBVRE, directrice et enseignante en CE1/CE2, déchargée le mardi et complétée par M. QUERO, enseignant brigade, jusqu'au retour de Mme FERRE après son congé maternité.

Les parents d'élèves élus sont également les mêmes que l'année dernière à l'exception du changement de statut. Les titulaires sont Mme BUREL, Mme ROSSELIN, Mme DUBOIS et M. BLANCHET. Il n'y a qu'un seul suppléant, M. LECOMTE.

M. PRIOUL, Maire de la commune de MAXENT est excusé. Mme FOUCAULT et Mme BLEJEAN, conseillères municipales représentent la mairie.

Mme FEBVRE excuse la présence de Mme MARSÀ, Inspectrice de l'Éducation Nationale, et des membres du RASED.

## **2) RAPPEL DU RÔLE DU CONSEIL D'ÉCOLE :**

Le conseil d'école est présidé par le directeur ou la directrice de l'école, assisté(e) d'un secrétaire de séance. Le conseil d'école se réunit trois fois dans l'année et la première fois dans le premier mois suivant l'élection des représentants de parents d'élèves. Un procès-verbal de la réunion doit être dressé par son président signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance.

Le conseil d'école vote le règlement de l'école, émet des avis et des suggestions sur la vie de l'école : les actions pédagogiques, l'utilisation des moyens, la protection et la sécurité.

## **3) RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES :**

Mme FEBVRE remercie Mme BUREL et Mme ROSSELIN pour l'aide à la préparation des élections (préparation matérielle et tenue du bureau de vote) ainsi que la mairie pour le prêt de l'urne et de l'isoloir.

Les élections ont eu lieu le vendredi 9 octobre. 122 électeurs étaient inscrits, 56 parents ont voté, il y a eu 5 bulletins nuls. Le taux de participation était de 45,9%.

Dans le cadre du plan de simplification engagé par le ministère de l'éducation nationale, des mesures réglementaires de simplification du fonctionnement du conseil d'école ont été prises :

Après consultation du conseil d'école, les directeurs d'école peuvent décider d'organiser les votes à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance.

Il est proposé de mettre en place un vote uniquement par correspondance pour les prochaines élections.

La proposition d'un vote uniquement par correspondance est acceptée à l'unanimité par le conseil d'école.

## **4) BILAN DE LA RENTRÉE SCOLAIRE :**

- **Effectifs** : 91 élèves à ce jour.

- **Répartition** :

\* 19 TPS/ PS/MS (1 TPS / 9 PS / 9 MS) Enseignante : Mme TAQUET Émilie. Adjointe technique : Mme FRESNEL Stéphanie. Cécile SOULLARD assure la surveillance de la sieste.

\* 26 GS/CP (12 GS / 14 CP) Enseignante : Mme VOGEL Karine – Adjointes techniques : Mme BONNET Sophie (le matin) et Mme FRESNEL Stéphanie (en début d'après-midi, pendant la sieste).

\* 23 CE1/CE2 (11 CE1 / 12 CE2) Enseignants : Mme FEBVRE Laurène ( 1/2 lundi , jeudis et vendredis) et M. QUERO Anthony (puis Mme FERRE Albane, en congé maternité – 1/2 lundi et les mardis).

\* 23 CM1/CM2 (9 CM1 / 14 CM2) Enseignante : Mme GUILLOU Nadia.

Deux autres TPS seront accueillis en janvier 2020 ainsi qu'un PS. Nous aurons donc un effectif de 94 élèves. Il y a également une famille qui pourrait arriver au cours de l'année avec deux enfants : 1 PS et 1 CM1.

## **5) REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE ET CHARTE DE LA LAÏCITE :**

Après relecture du règlement intérieur, deux modifications sont apportées. Dans l'article 3.1, « les enseignants » sont remplacés par « l'équipe pédagogique » et dans l'article 4.1, « ATSEM » est remplacé par « Adjoint technique ».

Le règlement intérieur est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

Il sera diffusé dans les cahiers de liaison de manière à ce que les parents d'élèves en prennent connaissance.

La charte de la laïcité fera l'objet d'une présentation aux élèves à l'aide de « la charte de la laïcité présentée aux enfants » qui est une version plus accessible pour eux.

## **6) PROJET D'ECOLE, ACTIONS PEDAGOGIQUES ET APC :**

Mme FEBVRE explique que le projet d'école 2016-2020 se termine cette année. Il doit être réécrit et fera l'objet d'une présentation lors du deuxième conseil d'école (sous réserve de modification des délais).

### Projets au sein de l'école :

- Cinécole : Les classes assisteront à 3 séances au cinéma de Plelan Le Grand. → Annulé en raison du protocole sanitaire.
- Piscine : La classe des CE1 / CE2 va à la piscine le mardi depuis la rentrée jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. Une partie des CM1/CM2 a assisté aux séances afin de valider leur test d'aisance aquatique. Les GS / CP se rendront à la piscine du 8 décembre au 26 janvier.
- Médiathèque : → En suspens en raison du protocole sanitaire. Yvette est venue faire une séance de lecture chez les TPS/PS/MS.
- La classe de mer prévue en juin 2021 est annulée en raison du protocole sanitaire. Si possible, nous la remplacerons par une journée à la mer.
- Toutes les classes de l'école devraient assister à un spectacle de Noël, le mardi 15 décembre.

### Projets par classe :

- La classes de TPS / PS / MS travaille autour des cinq sens avec des expériences sensorielles et un projet par période. Un film d'animation sera peut-être réalisé en fin d'année afin de relier l'ensemble des sens travaillés et clôturer le projet. La sortie aux jardins de Brocéliande est en suspens en raison du protocole sanitaire.
- La classe de GS / CP travaille autour du développement durable et de l'écologie (autour du jardin, du potager, de la cuisine, du recyclage) et travaille également autour du bois. Le calendrier de l'avent inversé sera reconduit cette année.
- La classe des CE1 / CE2 a pour projet un tour du monde de la biodiversité au travers de la découverte des continents et des paysages de notre planète. L'objectif est aussi d'apprendre à protéger notre planète à travers des thématiques variées : protection des océans, déforestation, fonte des glaciers, ... La classe suivra également le Vendée Globe 2020.
- La classe de CM1 / CM2 travaille autour de la sensibilisation à la protection animale. L'association « Moustaches et Compagnie » devrait intervenir sur le mois de décembre et la classe va préparer un « Noël des animaux ». La sortie au zoo de Branféré est en suspens en raison du protocole sanitaire.

## APC :

Les APC ont lieu le mardi soir de 16h15 à 17h15. Elles peuvent être proposées à tous les élèves de l'école sous réserve de l'autorisation parentale. Actuellement, les APC sont consacrées à de l'aide aux apprentissages et au travail scolaire.

## **7) SÉCURITÉ INCENDIE, VIGIPIRATE, PRÉSENTATION DES PPMS ET PROTOCOLE SANITAIRE :**

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) se décline, cette année encore, en deux PPMS distincts : un PPMS risques majeurs (inondation, tempête, etc...) et un PPMS intrusion/attentat. Le premier consiste en un confinement des élèves dans la salle de motricité afin de rassembler tous les occupants de l'école dans une même pièce. Le deuxième PPMS, quant à lui, ne sera pas expliqué dans les détails dans un but de confidentialité. Seul les élèves et les personnels de l'école connaissent les mesures de celui-ci. Il est précisé que les élèves se confinent dans des pièces qui offrent une quasi non visibilité. Celles-ci sont accessibles via les classes. Un exercice de confinement en lien avec le deuxième PPMS a eu lieu le 13 octobre. D'autres exercices auront lieu dans l'année afin de valider les 2 PPMS. Les parents seront informés.

L'équipe enseignante souligne le problème de l'alerte pour le PPMS intrusion/attentat. En effet, le signal SMS n'est pas efficace en raison du manque de réseau mobile et certains enseignants ne le reçoivent pas. La mairie va réfléchir à la possibilité d'un autre système.

Concernant les exercices incendie, lorsque l'alarme retentit, les élèves rejoignent leur point de regroupement (cour côté rue Pierre Porcher pour les élèves de la GS au CM2 ; cour des maternelles pour les élèves de la TPS à la MS). Un premier exercice a eu lieu le 29 septembre : les élèves et l'équipe enseignante étaient prévenus. Un autre exercice incendie aura lieu au cours de l'année où les élèves ne seront pas prévenus.

Depuis la semaine dernière, l'ensemble du territoire est passée en « Vigipirate Urgence Renforcée ». De ce fait, les parents ne sont plus autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école.

Protocole sanitaire en vigueur :

- A l'école : Lavage des mains à l'arrivée, avant et après chaque récréation, avant les repas et passage aux toilettes / Limitation du brassage entre les groupes / Zonage des cours de récréation / Port du masque dès le CP.
- Sur les temps périscolaires : Garderie matin et soir jusqu'à 17h30 dans la salle de motricité pour éviter le brassage entre les deux écoles / Concernant la cantine, les élèves de l'école mangent à 11h50 et remontent à l'école à 12h30 (soit dans les cours de récréation soit dans les classes).

## **8) BILAN FINANCIER :**

Il y a actuellement 2350 € sur le compte OCCE, dont une subvention de 900€ de la part de la Mairie.

La participation des familles pour cette année s'élève à 265€, alors que le montant de l'adhésion est de 240€.

## **9) TRAVAUX ET DEMANDE MAIRIE :**

Mme FEBVRE remercie la mairie pour son aide et les divers petits travaux réalisés.

Demandes diverses :

- Film occultant dans les toilettes des petits, au niveau de la douche, afin de protéger l'intimité des petits. → prévu
- La réparation (ou l'échange) du tableau des GS/CP. → en cours
- La plantation d'arbres dans les cours de récréation. → prévu
- La pose d'un cabanon pour ranger les vélos de l'école. → en réflexion
- L'installation d'une grainothèque. → en réflexion (éventuellement en lien avec l'espace jeune).

## 10) QUESTIONS DE PARENTS :

- « *Qu'est ce que la mairie met en place à la garderie pour aider les élèves à faire leurs devoirs ? Il est vrai que de plus en plus d'enfant sont récupérés tard le soir et que pour certains parents (et enfants) cela peut être un casse tête de faire les devoirs après 19h* » .

→ Actuellement, il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée. Les élèves font leurs devoirs de manière autonome.

La mairie va réfléchir à la possibilité de mettre en place une étude dirigée, mais plusieurs paramètres doivent être étudiés (personnels, locaux, coûts, ...).

- « *Serait-il possible que des signalétiques soient installées rue Pierre Porcher ? La traversée de la rue est très dangereuse les mois d'automne et d'hiver et encore plus lorsqu'il pleut.* »

→ L'éclairage de la rue Pierre Porcher va être intégralement refait, avec un éclairage spécifique pour les passages piétons.

**11) DATE DU PROCHAIN CONSEIL D'ECOLE : vendredi 12 mars à 18h.**

La séance est levée à 19h45.